entretien d'embauche et astrologie

Par **forest30**, le **21/10/2008** à **00:22**

Bonjour à tous, je suis nouveau sur ce forum et requiert votre aide pour ce qui suit : suite à une candidature spontanée, un employeur m'a contacté et fait venir à un entretien d'embauche car le salarié qu'il avait actuellement en période d'essai ne lui convenait pas. Pendant cet entretien mon futur employeur m'a demandé mon signe astrologique et mon ascendant et bien obligé je lui ai répondu.. devant sa réaction apparemment j'ai eu bon... puis je l'ai rappelé quelques jours après pour lui dire que le poste m'intéressait et que je comptais répondre positivement à son offre... c'est à ce moment qu'il m'a demandé mon heure de naissance pour calculer mon ascendant, me précisant que je pourrais le poursuivre pour ce motif.. ne voyant pas le mal j'ai répondu à sa question mais lorsque j'en ai parlé à mon épouse, celle-ci m'a expliqué qu'il pouvait dès lors faire toute une étude sur moi, quelque chose de beaucoup plus complet que le calcul de mon ascendant.
D'une part je sens maintenant ma vie privée violée et d'autre part je trouve que cela ne doit pas avoir sa place dans une relation patron/salarié.
Comment avoir dès lors confiance en son futur patron ?
Avait-il le droit de me poser ces questions ?
Est-ce que le fait de lui avoir répondu (par naïveté) vaut acceptation et approbation de sa demande et empêche toute action de ma part contre lui concernant ce fait précis, par exemple si ce fait le conduit à ne pas me garder à la fin de ma période d'essai ?
Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Kem**, le **21/10/2008** à **09:19**

Salut,

En fait, il n'y a pas d'obligation de ta part de lui dire la vérité quant à ton heure de naissance. Tu peux également ne rien répondre.

Soyons clairs : cette méthode pour trouver un collaborateur consistant à se baser sur l'astrologie est en hausse mais ne représente rien de légal. C'est une tendance dans la RH.

De ton coté, lui donner les éléments qu'il souhaite ne te coûte pas grand chose. Au pire, il réalisera un thème astral dans lequel un astrologue dira si en l'an 2010 tu es sencé avoir une opportunité professionnelle ou si tu as un bon caractère.

On y accorde le crédit qu'on souhaite.

En tous cas, il ne pourra jamais mettre dans son motif de rupture de contrat que c'est à cause

de ton ascendant incomptabile avec le sien. Tout au plus, il pourrait rompre la période d'essai, ce qui est l'intérêt de ladite période ...

Enfin, bref, je ne vois pas d'obligation légale de ta part d'accepter de répondre ou de dire la vérité à ce sujet. Sauf pour ta date de naissance, bien entendu ;) Image not found or type unknown Et lui ne peut pas utiliser ton thème astral comme motif de licenciment. Par contre, il n'y a pas de motif dans une rupture de période d'essai ... donc il y fait de qu'il veut et se base sur les éléments qu'il veut.

Question à se poser : souhaite-tu vraiment travailler avec quelqu'un qui se base sur l'astrologie pour faire avancer son entreprise ?

Par **fayevalentine**, le **21/10/2008** à **10:01**

Bonjour,
concernant les règles de l'entretien d'embauche, le code du travail prévoit que les informations demandés au candidat par l'employeur doivent servir à apprécier sa capacité à occuper le poste à pourvoir ou apprécier ses compétences professionnelles. Le code parle de "lien direct" entre les informations et l'emploi proposé.
Et le candidat est tenu de répondre de bonne foi.

Ensuite, le Code prévoit que le candidat doit être informé, prélablement à l'embauche et de facon expresse, des "méthodes et techniques" d'aide au recrutement utilisés à son égard.
Le code ajoute que ces méthodes et techniques doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie.

Dans votre cas, votre employeur utilise l'astrologie pour apprécier vos compétences professionnelles.
Ce procédé, bien que douteux, ne semble pas illégal en lui-même.
Si vous êtes une femme et qu'on vous demande si vous comptez avoir des enfants, cette question est illégale et la loi vous autorise dans ce cas à mentir au recruteur.
Mais dans votre situation, il me semble que vous étiez libre de répondre ou non à cette question.

En conclusion, bien que ce procédé semble tordu, et que vous pourrez toujours contester le recours à ce type de technique (vous n'avez pas été informé préalablement à sa mise en oeuvre du recours à l'strologie et vous pensez tout simplement que ce procédé n'est pas pertinent) , je pense qu'il n'est pas illégal et qu'il ne sert à rien d'intenter une procédure contre votre employeur, d'autant plus que celui-ci a accepté de vous prendre à l'essai.

Par **forest30**, le **21/10/2008** à **10:15**

Bonjour merci pour vos réponses très complètes !
Il n'est pas dans mon intention de poursuivre mon futur employeur. Alors que j'aurais pu ne rien dire, j'ai répondu en toute naïveté et en toute sincérité aux questions lui permettant de

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

calculer mon thème astral car je n'accorde pas d'importance à ce que je considère comme bien virtuel et je n'y accorde aucun crédit !
Cependant, après coup, j'ai la désagréable sensation de débuter mon contrat de travail sur une relation patron/employeur biaisée par ce procédé. Je travaille dans le médical, métier on ne peut plus terre à terre, et je trouve que l'astrologie n'a pas sa place en son sein. C'est pourquoi effectivement je me pose des questions quant au fait de travailler avec quelqu'un qui se base sur l'astrologie pour faire avancer son entreprise et quant à son impartialité devant le travail que j'effectuerai.
Maintenant je sais que pendant la période d'essai il n'a pas de motif à me donner pour ne pas retenir ma candidature et qu'il n'a pas de préavis à me donner (pas pour le moment, ça changera en juillet 2009).

Par **Camille**, le **21/10/2008** à **10:50**

Bonjour,
[quote="Kem":2erb1z9k]
Question à se poser : souhaite-tu vraiment travailler avec quelqu'un qui se base sur l'astrologie pour faire avancer son entreprise ?[/quote:2erb1z9k]
C'est bien la bonne question à se poser.

Ou vous pouvez aussi, en échange, lui poser les mêmes questions à son sujet parce que, vous aussi, vous avez un ou une astrologue qui vous aide dans votre recherche d'emploi...

Tiens ? Pas idiot ça !
"
Le préposé de l'ANPE : Bon, dites voir, ça fait deux fois que vous refusez une offre d'emploi "raisonnable", je vous conseille de me donner une bonne raison de votre refus.
Le chercheur d'emploi : Incompatibilité astrale...
"
Pour compléter la remarque de Kem, essayez de savoir s'il construit son Business Plan à cinq ans à l'aide d'une boule de cristal et en lisant dans le marc de café. Dans ce cas, cherchez un autre employeur...
:roll:

Image not found or type unknown

P.S. : bien évidemment, l'employeur peut encore moins invoquer la non réalisation des :))

prédictions de l'astrologue pour virer... Image not found or type unknown

Par **forest30**, le **21/10/2008** à **11:28**

Bonjour,
est-ce que lui poser les mêmes questions ne consiste pas finalement à faire passer le côté astral au premier plan ? N'y a t-il pas là un risque de dérapage ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Parce que si chacun se juge par son thème astral, quelle est la part du jugement et de l'opinion que l'on se fait par le travail effectif et réel dans l'entreprise ?

Par **Kem**, le **21/10/2008** à **12:45**

Je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce jeu-là.

Si ça se trouve, il est en fait simplement retors et vous pose ces questions pour vous tester ;)

Image not found or type unknown

Ou alors il y croit sincèrement.

Dans les deux cas, si tu n'y accordes pas d'importance, je suggèrerais de laisser courir tranquillement et de voir comment les choses se déroulent au jour le jour, sans spécialement 8)

consulter l'horoscope quotidien Image not found or type unknown

Par **fayevalentine**, le **21/10/2008** à **12:53**

Oui, je pense que si l'employeur a posé ces questions, c'était plus pour déstabliliser son candidat que par croyance pure et dure dans l'astrologie.

Kem, par simple curiosité (et pour me sentir moins bête), ça veut dire quoi "retors"? C'est de l'anglais ?

Par **forest30**, le **21/10/2008** à **13:11**

Oui c'est ce que je comptais faire, laisser courir et voir comment les choses se déroulent au quotidien. Je vais aller chercher mon contrat de travail jeudi prochain et je pensais à cette occasion lui demander le pourquoi de ces questions et quelle est la nature de son attachement à l'astrologie, et lui signifier qu'il ne saurait être question sur quelque sujet que ce soit d'une allusion aussi infime soit-elle à l'astrologie. Qu'en pensez-vous ?

Par **Kem**, le **21/10/2008** à **13:35**

Personnellement, je ne dirais rien; je n'en parlerais pas et je regarderais venir.

La période d'essai compte également pour l'employé : s'il paraît un peu trop dingue, pars. S'il

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

semble juste un peu dérangé, cela peut donner un original plutôt sympathique comme collègue/chef au travail.

Chercher des noises alors qu'on a une belle opportunité n'a jamais été bon sur le long terme ;)

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **21/10/2008** à **18:17**

Salut forest,

Je pense comme Kem. Ce genre de test se faisait avant pour les cadres - on trouve aussi de la morphopsychologie et de la construction de petits villages en bois (mon père y a eu droit : selon l'endroit où tu places l'Eglise, le marché, etc, l'employeur essaierait d'évaluer ta manière de penser).

Alors bon, du moment que tu as ton contrat, ce n'est pas nécessaire de lui poser ces questions. Fais ta période d'essai en regardant l'ambiance autour de toi, ou demande par curiosité à tes collègues comment s'est passé leur entretien d'embauche. Peut-être que ta spontanéité lui a plu, tout simplement.

Ce qui est certain, c'est que si tu as un jour une procédure de licenciement, ton patron devra trouver un autre motif que jupiter en mercure ou une incompatibilité dans la douzième maison :wink:

Image not found or type unknown

Fayevalentine : retors signifie tordu. Il peut s'agir d'un objet (dans ce cas retors renvoie à une image d'objet tordu plusieurs fois), ou d'une personne - et dans ce cas, ça renvoie à son esprit : une personne tordue, rusée.

Par **Camille**, le **22/10/2008** à **15:21**

Bonjour,
[quote="Kem":3mrti1hr]
Si ça se trouve, il est en fait simplement retors et vous pose ces questions pour vous tester ;)

Image not found or type unknown

Ou alors il y croit sincèrement.
[/quote:3mrti1hr]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Euh, à titre perso, j'en ai rencontré, des frapadingues dans le genre...

Et rappelez-vous cette file :
http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... sc&start=0

Par **Kem**, le **23/10/2008** à **13:07**

Haa ça, quand on bénéficie d'une grande expérience, on a pu rencontrer de tout ^^

Désolée, fay, je :) n'avais "zappé" la réponde t'étant destinée au moment de la rédaction de

mon message Image not found or type unknown

:lol:

Excellent, l'autre topic Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés